

COMPTE RENDU de l'AG du 14 décembre 2013

Voici un état des lieux de nos actions sur l'année 2013 ainsi qu'un résumé de ce qui s'est dit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 14 décembre 2013.

71 adhérents étaient présents ou représentés. Le quorum de 62 était atteint.

Les comptes ont été approuvés (avec 70 voix pour et 1 contre).

Un prévisionnel financier pour 2014 a été présenté (adopté avec 70 voix pour et 1 contre)

Le bureau de AE a présenté l'action de l'Association depuis le 9 février 2013 date de relance de l'Association (adopté avec 70 voix pour et 1 contre)

Les sujets présentés en plus de ceux ayant déjà fait l'objet d'une présentation dans les AG précédentes :

- un constat d'huissier a été ordonné sur l'état général du front de mer de la plage d'Onival à la plage d'Ault-Ville, permettant de constater juridiquement le non entretien (250 €).

- une plainte a été déposée auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour obtenir les documents relatifs aux projets futurs de la ville en particulier le rapport INTERLAND. La CADA a rendu un avis favorable pour qu'ils nous soient communiqués mais Mme le Maire refuse toujours de le faire. Nous avons donc déposé une plainte pour excès de pouvoir le 4 juillet auprès du Tribunal Administratif d'Amiens. L'affaire n'est toujours pas jugée, Mme SUEUR multipliant les mémoires en défense pour jouer la montre !

- une plainte a été déposée auprès du Tribunal Administratif d'Amiens quant à l'attribution du projet d'aménagement du site du Moulinet pour suspicion de "délict de favoritisme". En effet, la société JNC à Bruxelles et Lyon, qui a remporté l'appel d'offre était déjà présente depuis au moins 2006 lors des études préparatoires et a donc été favorisée de part sa connaissance du dossier.

- nous avons fait la preuve que les travaux du Moulinet et les destructions du front de mer étaient étroitement liés. En effet, la condition d'attribution des subventions pour l'aménagement du site du Moulinet (dans le cadre de l'appel ,à projet Cousin) sont la destruction des villas du bord de mer et le déplacement du centre ville vers l'arrière (voir documents page 1 à page 6 ci-joints).

- le document complet d'où sont extraites les pages n° 1 à 6 a été mis en intégralité sur le site de l'association (à la rubrique docs. officiels).

- le cabinet Corinne LEPAGE a été consulté pour obtenir des conseils stratégiques en matière d'actions judiciaires (coût 1794€). Les actions auprès du Tribunal administratif sont menées sans son intervention. Pour l'instant nous sommes en stand-by avec le cabinet dans l'attente d'informations qui viendront pendant l'élaboration du nouveau PPR (Plan de Prévention des Risques).

- de nombreux tracts ont été distribués pour mettre la population au courant des projets sur Ault conduits par le Syndicat Mixte avec l'aval de la mairie d'Ault.

Bilan de cette information : nous notons une augmentation significative de l'adhésion à Ault Environnement(16 adhérents en février . . . 193 à ce jour) !.

- Un adhérent s'est montré très critique à l'égard du management de l'Association en disqualifiant les membres de son Conseil d'Administration. Il n'admet pas que nous privilégions la démarche juridique pour nos actions plutôt que les actions « coup de poing ».

Il a voulu nous impliquer dans la diffusion du rapport INTERLAND qu'il s'est procuré par usurpation d'identité auprès d'un cadre d'une société travaillant pour Interland.

Dans ces conditions nous refuserons toujours de sa part la communication de ce document.

Lors de l'Assemblée, il a demandé que l'association prenne une position claire sur le projet du Moulinet. Nous avons accepté sa requête dans le cadre d'ateliers de réflexion où participeront des adhérents volontaires. Les dates de ces ateliers vous seront communiquées ultérieurement.

- le 17 décembre aura lieu en mairie le vote de la validation du programme de construction d'une salle multifonctions à vocation culturelle qui représente une dépense de 2,5 millions d'euros pour la commune. Accepter ce programme c'est lancer une première tranche de travaux au Moulinet, validant ainsi le projet d'aménagement de ce quartier sans en informer davantage la population.

Nous avons invité tous les adhérents à se rendre à cette réunion du Conseil municipal.

- une lettre a été déposée chez chaque membre du conseil municipal pour les interpellier sur les effets d'un vote positif .

- Caroline DAHYOT a fait la démarche pour faire protéger sa maison située rue de Saint Valéry. Une maison d'artiste à la manière du facteur Cheval. Non seulement la DRAC a manifesté un vif intérêt pour sa maison située dans la zone de destruction, mais également pour notre combat. A ce sujet Caroline DAHYOT est en course pour l'élection du picard de l'année pour le journal "le Courrier Picard" : <http://www.courrier-picard.fr/region/elisez-le-picard-marin-2013-ia174b0n252721>. Vous pouvez la soutenir en votant pour elle avant le 31 décembre.

- une question écrite de Monsieur CHEMIN au sujet de la ferme des 1000 vaches. Nous mettrons un lien sur le site de l'Association pour que vous puissiez être informés des actions de l'Association NOVISSSEN.

- une question de Monsieur KAUFMANN a été posée sur le problème des eaux de ruissellement. C'est un sujet prioritaire pour nos actions futures.

Nous serons vigilants sur l'élaboration du futur PPR, nous serons très réactifs sur les phases de concertation.

Nous avons aussi réagi vivement à la diffusion du tract du Syndicat Mixte sur la ville à la mi novembre. Nous avons adressé une lettre aux membres du Comité syndical du Syndicat Mixte et une lettre de protestation au Préfet car nous estimons que la diffusion ce tract est inacceptable sur le fond et sur la forme.

Merci à tous de votre contribution. Nous vous remercions de votre confiance.

N'hésitez pas à nous contacter.

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.

Vous pouvez signer notre pétition : <http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/ault-non-%C3%A0-la-destruction-du-front-de-mer-non-%C3%A0-l-abandon-d-ault>

Pour l'Association Ault Environnement : le Président Bernard Motuelle